

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, pourquoi ce changement subit dans l'attitude de l'honorable représentant, qui semblait très pressé d'accepter cette formule, comme en témoignent ses remarques du temps qu'il était ministre de la Justice? Qu'est-il arrivé dans l'intervalle?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je désire poser une autre question au président du Conseil privé. A-t-il dit, oui ou non, qu'il faudra remettre la question de la modification de la constitution jusqu'à la parution du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1967?

[Français]

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas manquer de déférence envers l'honorable chef de l'opposition. Je crois qu'à la suite d'une question qui m'a été posée tout à l'heure, je me suis engagé à déposer sur la table, ou à mettre à la disposition des membres de cette Chambre une copie de mon discours. J'ai même envoyé le texte original, tout à l'heure, pour en faire des photocopies.

[Traduction]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le ministre sait sûrement ce qu'il a dit. Je ne lui demande pas tout ce qui a trait aux citations, au sujet du colonialisme...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il y a quelques instants, l'honorable députés d'Edmonton-Ouest a demandé si un compte rendu de journaux était exact ou non, et cette question a été déclarée irrecevable. Ensuite, le très honorable chef de l'opposition a posé une question qui n'était pas la même et à laquelle l'honorable président du Conseil privé dit avoir répondu. Il ne peut aller plus loin. Le chef de l'opposition n'est peut-être pas satisfait de la réponse, mais il doit l'accepter selon le Règlement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je sais que, lorsque les ministres font des déclarations, si éloignées soient-elles de la vérité, il faut les accepter.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le très honorable chef de l'opposition ne peut ni dire ni insinuer qu'une réponse n'est pas vraie. Il peut dire qu'elle est inexacte. Il y a peut-être une nuance.

[Plus tard]

**M. Nicholas Mandziuk (Marquette):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question qui découle de celle à laquelle le président du Conseil privé (M. Favreau) vient de répondre au sujet de la Commission Laurendeau-Dunton. J'aimerais lui demander, ou encore au premier ministre, si la Chambre aura l'occasion d'examiner le rapport final de la commission quand il sera reçu.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur, la Chambre aura certainement l'occasion d'en discuter.

## LE PACIFIQUE-CANADIEN

### RENOVI D'EMPLOYÉS CONSÉCUTIF À LA RÉDUCTION DU SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Le ministre sait-il qu'un nombre élevé d'employés du Pacifique-Canadien ont été congédiés par suite de la suppression des trains entre Toronto, Ottawa et Montréal et que certains de ces employés avaient jusqu'à 20 ans de service auprès de cette compagnie? Le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement a pris les mesures voulues pour leur trouver un autre emploi ou les aider de façon quelconque à se rétablir ailleurs?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** L'agent compétent du syndicat a eu l'obligeance de me faire parvenir un exemplaire de la lettre qu'il a adressée au premier ministre au sujet des répercussions attribuables à la suppression des trains de voyageurs du Pacifique-Canadien allant à Toronto. La question est à l'étude actuellement. Jusqu'à présent, le premier ministre n'a pas eu l'occasion de répondre.

**M. Lewis:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on pris des mesures au sujet des employés qui seront déplacés d'ici quelques semaines et qui s'inquiètent de plus en plus de leur avenir? Certains d'entre eux ont atteint un âge où il leur sera difficile de trouver du travail. A-t-on pris des mesures pour les aider à se trouver un autre emploi? Cette question sera-t-elle étudiée plus à fond?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, avant de répondre, j'aimerais discuter de la question avec mon collègue le ministre du Travail; de toute façon, c'est plutôt à lui qu'il appartient de répondre. Toutefois, j'essaierai d'obtenir aussitôt que possible des renseignements pouvant donner satisfaction au député.